



# COMMUNE DU CHENIT PLAN DES ZONES

## CARTE D'ENSEMBLE 1:25000

Approuvé par la Municipalité de la Commune du Chenit dans ses séances du 29 janvier 1981 et du 26 octobre 1983

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Plan déposé au Greffe Municipal pour être soumis à l'enquête publique du 13 mars 1981 au 13 avril 1981 et du 15 novembre 1983 au 15 décembre 1983 (enquête complémentaire)

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Le syndic: C. PIQUET Le secrétaire: F. THEVOZ

Adopté par le Conseil Communal dans sa séance du 14 mai 1984

Le président: R-A. ROCHER Le secrétaire: J. GALLIER

Le président: R-A. ROCHER Le secrétaire: J. GALLIER

Le président: R-A. ROCHER Le secrétaire: J. GALLIER

Le président: R-A. ROCHER Le secrétaire: J. GALLIER

Le président: R-A. ROCHER Le secrétaire: J. GALLIER

Le président: R-A. ROCHER Le secrétaire: J. GALLIER

Le président: R-A. ROCHER Le secrétaire: J. GALLIER

Approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 5 FEV. 1986

L'atteste, le chancelier:

L'atteste, le chancelier:

L'atteste, le chancelier:

L'atteste, le chancelier:

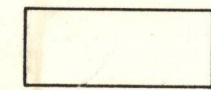
L'atteste, le chancelier:

L'atteste, le chancelier:

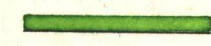
L'atteste, le chancelier:

Bureau d'études techniques THORENS S.A. ingénieur géomètre officiel LE BRASSUS

### LEGENDE



PERIMETRE DU PLAN AU 1:5000



LIMITE DE LA ZONE SYLVO-PASTORALE



LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

NB. Les limites des forêts n'ont qu'une valeur indicative. ( voir chapitre XIV du règlement )

Ce plan abroge les plans des zones approuvés par le Conseil d'Etat les 3 mai 1955, 26 juin 1962 et 26 octobre 1962.

\* SECTEURS MODIFIES LORS DE L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE OUVERTE DU 15.11.83 au 15.12.83

★ SECTEURS MODIFIES LORS DE L'ADOPTION PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 14.5.84

TAXE D'UTILISATION ACQUITTEE  
Autorisation du 3 août 1979 du S.T.F.

Le Brassus, février 1984.

